

## Règlement Intérieur

La vie à l'école nécessite des règles sinon ce serait insupportable car les plus forts feraient la loi. Ils auraient le droit de faire ce qu'ils voudraient, les plus petits et les plus faibles seraient obligés de leur obéir.



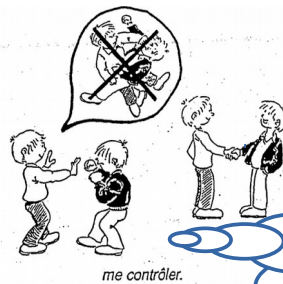
« Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective. Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence. »

*Le socle commun des connaissances et de compétences – Ministère de l'éducation nationale*

### 1- Chaque personne a le droit au respect.

➤ **Les élèves doivent :**

- ➔ Respecter les autres enfants
- ➔ Respecter les adultes



*Ex : En disant bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît.  
En ne gênant pas les autres  
et en ne les bousculant pas...*

*Ex : En ramassant les papiers sur la cour et en utilisant les poubelles.  
En ayant une tenue propre et adaptée...*

- ➔ Avoir une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire.
- ➔ Respecter le matériel et les locaux

**Ex :** En prenant soin du matériel.



➤ **Les adultes doivent respecter les élèves :**

- ➔ Éviter les propos humiliants

Ils peuvent dire : « Tu n'as pas le droit de faire ceci. »  
« Tu n'as pas réussi ton devoir. »



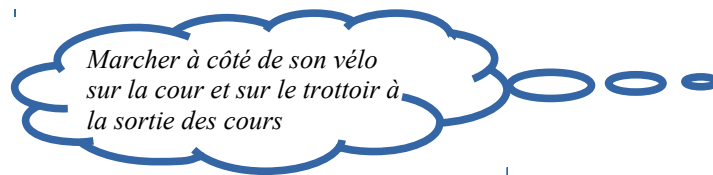
« Tu ne vaux rien ! »

## 2- Chaque personne doit être protégée des dangers et des agressions physiques ou verbales.



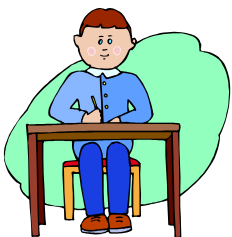
- Les violences contre les personnes sont des fautes graves. En cas de violence importante ou répétée, l'élève fautif sera sanctionné (Perte de points sur le permis de bonne conduite). Dans les cas graves, un élève peut être renvoyé de l'école. (Se moquer méchamment et ridiculiser sont aussi des actes de violence).
- Lorsqu'un élève confie un problème à un adulte, celui-ci a un devoir d'écoute, d'aide et de discrétion.
- Les dégradations du matériel peuvent mettre en danger les personnes.
- Il est interdit d'introduire à l'école tout objet susceptible d'occasionner des blessures.(cutters, couteaux, barres de fer...)

- La circulation des vélos n'est pas permise à l'école sur la cour. Les jeux de ballons ont des espaces réservés pour éviter bousculades et chutes.



## 3 – Chaque élève doit pouvoir apprendre dans de bonnes conditions.

Chaque élève a le droit à toutes les explications nécessaires. Il a le droit de se tromper sans subir de moqueries et de travailler dans une ambiance calme et sereine. Ces droits entraînent des obligations et des devoirs.



- Pour les élèves : Participer à tous les cours (**Assiduité**). Arriver à l'heure (**Ponctualité**). Apporter son matériel et en prendre soin. Être attentif et faire son travail du mieux que l'on peut (**Conscientieux et impliqué**).

- Pour les professeurs : Expliquer aussi souvent que nécessaire (**Patience et professionnalisme**). Maintenir l'ordre dans la classe en rappelant les règles de vie (**Discipline**) . Libérer les élèves à l'heure (**Ponctualité**)



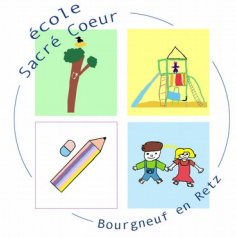
- Pour tout le personnel de l'établissement : Tenir le devoir de réserve (**Discrétion**). Veiller à conserver une attitude éducative et rester dans son rôle statutaire (**Professionnalisme**).

- Pour les parents : Contrôler le cahier de liaison tous les jours. Signer les cahiers et les évaluations. Respecter l'assiduité et la ponctualité. Favoriser une ambiance de travail. Ne pas se substituer aux enseignants en intervenant directement auprès d'enfants dans l'école. Accueillir et encadrer son enfant dès la sortie.

## 4 - L'école doit respecter chaque personne.



L'école Sacré Cœur est une école catholique qui invite chacun à devenir libre pour grandir en humanité. Elle enseigne la tolérance et accueille toutes les personnes qui se reconnaissent ou non dans le message de l'évangile. Elle propose ainsi la catéchèse ou la culture chrétienne. Elle demande le respect de chacun et n'accepte ni propagande politique ou commerciale



## 5 - Chacun doit respecter les règles de vie.

### ➤ Assiduité et ponctualité :

#### **Pour les enfants et parents :**

- ➔ Veiller à respecter les horaires de l'école.
- ➔ En cas d'absence, prévenir l'école le matin même ou la veille et justifier cette absence par le biais d'un écrit auprès de l'enseignant.
- ➔ En cas d'absence de plusieurs jours (vacances, événement familial..). Prévenir le directeur de l'établissement, puis, établir et remettre à l'inspecteur de la circonscription une lettre de demande d'autorisation d'absence **quinze jours avant l'absence.**



#### **Pour les enseignants :**

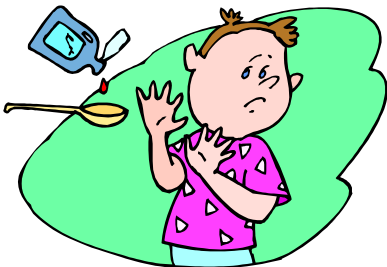
- ➔ Noter les absences.
- ➔ Signaler les absences injustifiées au directeur.
- ➔ Rappeler l'importance de l'assiduité et de la ponctualité en référence au Règlement Intérieur ci-présent auprès des familles en cas de retards et d'absences répétés.



### ➤ Autorisation de quitter l'école.

Sur demande écrite et motivée des parents, un élève peut être autorisé à quitter l'école en cours de journée.

### ➤ Soins particuliers, prise de médicaments :



Le personnel de l'établissement n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants. Lorsqu'un élève est malade ou fiévreux, la famille prend ses dispositions pour ne pas le confier à l'école.



Pour certains traitements particuliers et exceptionnels, les parents sollicitent l'accord du directeur qui peut décider avec la collaboration du médecin scolaire de suivre un protocole défini par les textes réglementaires (Établir un Projet d'Accueil Individualisé).

### ➤ Sorties scolaires :

Lors d'une sortie pédagogique, l'ensemble des élèves de la classe reste sous l'entière responsabilité de l'enseignant qui décide des activités pratiquées. L'adulte accompagnateur encadrera un groupe d'enfant mais n'aura pas obligatoirement son enfant dans le groupe qu'il accompagnera.

➤ **Photos :**



Dans le cadre des activités pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à prendre des photos. Celles-ci pourront être utilisées par l'établissement pour le journal de l'école, son Blog ou des affichages dans l'école.

➤ **Jeux personnels :**



L'apport de jeux personnels n'est pas autorisé en dehors de jeux simples (billes, élastiques, cordes à sauter, cartes). L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte.

➤ **Dégradations :**

Être responsable de son environnement s'apprend dès le plus jeune âge. Chaque enfant doit devenir responsable de ses actes. En cas de dégradation ou perte de matériel, l'élève lui-même ou sa famille participera au remboursement.

➤ **Les sanctions :**



Quand un élève ne respecte pas les consignes dans le cadre de la classe et de l'école ou lorsqu'il se manifeste par une attitude provocatrice ou impolie, il risque une sanction adaptée à la faute commise. Cette sanction peut être :

- ➔ Copier les règles de bonne conduite.
- ➔ Décrire dans un écrit son geste et expliquer quels réajustements il compte apporter. Rédiger un mot d'excuse pour l'enfant concerné.
- ➔ Une mise à l'écart.
- ➔ Un contrat de comportement est établi en équipe éducative et signé par les parents, l'enfant et l'enseignant.



- ➔ Des travaux d'aide à l'adulte au service de l'établissement (ramasser les papiers sur la cour...).

**En cas de fautes plus graves ou répétées, le directeur réunit le conseil des maîtres pour décider de la sanction qui sera assortie du retrait d'un point sur son permis de bonne conduite.**



**L'inscription de votre enfant à l'école signifie que vous acceptez le présent règlement ainsi que ses sanctions éventuelles.**

*Le règlement ci-dessus à été rédigé et relu par l'équipe enseignante de l'établissement.*